

SEMINAIRE INTERDOCTORAL DE GOUTELAS-EN-FOREZ

Intervention de Madame Françoise TULKENS

(MARS 1994)

* * *

notes prises en séances et relues par l'auteur

Le doctorat est le moment le plus créatif d'une carrière. Il n'y a guère d'écrits sur ce travail. Il n'y a pas de méthode non plus, toute faite, toute préparée.

... Il n'y a pas de titre à ma communication. Mon propos est seulement de rendre compte de ma propre pratique, très artisanale. C'est ainsi que je vois les choses ; à vous de prendre vos distances.

Deux remarques encore pour bien poser le problème :

- rien n'est plus universalisable que les difficultés ;
- plus on s'expose, plus on tire profit de la discussion.

I - la thèse comme OBJET

C'est une épreuve ; ce n'est qu'un début, mais c'est un début qui va marquer votre carrière. Il faut pouvoir vous situer dans cette ambivalence, ne pas trop mythifier la thèse, le risque étant de ne jamais la produire ou de rester toute sa vie l'homme/la femme de sa thèse.

Il y a des contraintes. Il y a des libertés.

A - UNE ÉPREUVE

Une dissertation originale, une monographie scientifique.

On croise alors inévitablement la question de la théorie dont M. MIAILLE disait ici que c'était un filet pour attraper le réel. Elle permet de donner un sens, une intelligibilité, une compréhension du réel. Elle aide à voir.

C'est également une question d'état d'esprit. Il convient d'être curieux, imaginatif ; de renverser les évidences, les arguments d'autorité, son directeur de thèse ... Je peux très bien traiter un sujet qui l'a déjà été mille fois, si je veux le faire autrement.

Il y a une certaine contradiction, pas facile à gérer, entre votre formation (l'esprit juridique plutôt conformiste et respectueux de l'autorité) et cette émancipation, cette liberté indispensables. Les contraintes sont en vous, liées au parcours universitaires, qui vous a mené au seuil de la thèse.

B - UN TRAVAIL SCIENTIFIQUE

- Un sujet. C'est vraiment le lieu de la liberté. Tous les sujets sont bons, en ce sens qu'ils peuvent devenir "thèse". Le sujet deviendra ce que vous en aurez fait.

C'est un lieu de négociation aussi. Une liberté négociée.

(Sur la liste de vos sujets, je remarque qu'il n'y en a aucun relevant du droit pénal général. Le dogmatisme semble peut-être disparaître. En revanche, il y en a beaucoup qui relèvent du droit européen ou international ou qui s'attachent à des figures criminelles (l'immigré, l'étranger), à des recherches sur les peines et la prison. Peut-être faut-il y voir les futurs lieux de discussion du droit pénal ?).

- Une problématique. Elle s'élabore par des déplacements progressifs à partir du sujet. Le sujet est dans un ensemble, un champ plus ou moins vaste dans lequel il y a déjà des courants de pensées, d'idées. Cet ensemble, qui donne sens au sujet, comment va-t-on l'aborder ? Quel est le réel que j'entends explorer pour en rendre compte ? Et par rapport à quoi ?

Ces interrogations conduisent à un rétrécissement constant. La thèse est une histoire de choix. D'un sujet gigantesque, on arrive parfois à un tout petit.

- Des hypothèses. Le travail s'ordonne autour de la réponse à des questions. Quelles sont ces questions auxquelles je réponds ?

- Une méthode. Avec quels outils ? Quels moyens vais-je mettre en œuvre pour répondre à ces questions ?

Ainsi est assurée la cohérence de l'ensemble. Préciser la problématique, les hypothèses, les sources et la méthode, c'est la construction d'objet d'un travail scientifique. C'est assez loin ou beaucoup plus qu'une simple description.

II - LA THÈSE : UN PROCESSUS

Un délai, une forme, un espace déterminés définissent la thèse, alors que la recherche, en soi, est infinie. Ce que l'on va produire dépendra directement du temps que l'on désire ou peut y consacrer.

- Première étape. La revue de la littérature. Le point sur le matériau. Cette étape est valorisante et rassurante, même si on est encore dans le mou, dans le vide. On trouve qu'il y a trop ou qu'il n'y a rien sur le sujet. La seule chose que l'on sait, c'est qu'il y a un sujet.

Il faut clarifier l'objet, les fondements théoriques et méthodologiques de la recherche. Il faut repérer comment les grandes théories voient le sujet, comment ont fait ceux qui l'ont abordé avant.

Une fois connu le champ dans lequel on arrive, on peut problématiser. La question des sources dont on peut disposer sera claire à ce moment là et on pourra choisir la méthode. Il y a toujours ajustement et réajustement entre la problématique, les hypothèses, les sources et la méthode.

A tout moment, il faut faire des choix. L'introduction dira lesquels. Elle racontera l'histoire de la thèse.

- Deuxième étape. Le plan provisoire. Encore un choix, celui des questions à inclure et des questions à exclure. Tous les choix sont bons. Mais il faut en expliquer les raisons, qui sont plus importantes que le choix lui-même. Ce plan sera perpétuellement revisité. Comme un baromètre, il permettra de voir en quoi on change.

- Troisième étape. La rédaction. Question de rapport personnel à l'écriture. Il y a un lien entre les idées et l'écriture. Les idées prennent sens quand on les met dans une certaine forme. C'est un test.

(V. dans la Revue de droit pénal et de criminologie une recherche sur les intitulés d'articles. Il y a de l'implicite dans les intitulés.

- Quatrième étape : l'après-thèse. Il faut publier si possible pour que la thèse sorte de soi; pour prendre distance par rapport à celle-ci. La thèse devient un jalon dans votre histoire scientifique.

III - DES QUESTIONS DE METHODE

Plusieurs questions seront abordées, sans ordre préconçu.

- La question de l'interdisciplinarité. Plus facile à dire qu'à faire. La question se pose d'abord au sein du droit. En Belgique, les comités d'encadrement sont, en

fonction du sujet, composés de professeurs relevant de disciplines différentes. En France, en revanche, à partir de la thèse, on est beaucoup plus sectorisé. La question se pose encore au-delà du droit. En effet, il est impensable d'interroger l'objet droit indépendamment de tout ce qui lui donne sens. Mais comment faire ? Ex. : J'ai besoin de la psychologie, mais je ne peux pas devenir psychologue parmi les psychologues ; je n'en ai pas les moyens. Et il faudra revenir au droit de toute façon. Dans la Revue Interdisciplinaire d'Etudes Juridiques, F. OST explique qu'il faut rester juriste et respecter le point de vue interne des autres disciplines ; voir de ce que leur discours peut apporter à l'objet de recherche juridique, mais ne pas se glisser dans une discipline qui nous est étrangère.

- Le problème de l'armature conceptuelle. Celle des étudiants en droit ... belges est déficiente. Chaque concept juridique doit être utilisé avec rigueur et pertinence.

- La question du droit comparé. Il faut aller au-delà de la simple description des différents systèmes, au-delà de la géographie juridique. Questions à se poser : pourquoi faire du droit comparé, en vue de quoi et à partir de quoi ? De quels moyens disposons-nous ? Maîtrisons-nous les sources ?

- La question de l'histoire nous renvoie à celle de l'interdisciplinarité. Il y a des dogmatismes de part et d'autre. De nombreuses précautions sont à prendre pour ne pas tomber dans un dialogue de sourds ou aboutir à des impasses. En toute hypothèse, le juriste ne fait pas de l'histoire pour faire des chronologies mais pour faire des généalogies. Selon Michel SERRES, il faut montrer les nœuds, les carrefours, les moments où le droit peut évoluer dans un sens ou un autre. Michel FOUCAULT nous indique comment l'histoire peut éclairer les problèmes actuels.

- Le problème des sources. Il y a les sources classiques (doctrine, jurisprudence, législation). La méthode anglo-saxonne privilégie les études de cas ; ici, le droit est une clinique. Le problème est délicat, des méthodes quantitatives (les chiffres) et qualitatives (entretiens avec des magistrats, enquêtes ...). Il faut savoir ce que l'on peut faire. Si on ne le peut pas : c'est une limite, sans plus. Toujours le problème des choix ...

Le temps me manque et il faut absolument en laisser pour une longue discussion. Je me contenterai donc d'évoquer rapidement les points suivants.

IV - L'ENVIRONNEMENT

Du point de vue de l'environnement matériel et financier, il y a d'énormes différences entre les pays. Les Français sont dans une situation extrêmement précaire.

L'environnement scientifique est très important aussi car le chercheur est très seul. La présence quotidienne dans une équipe, dans une mouvance, est une grande chance. C'est le côté artisanal de la recherche, voir les autres travailler ...

La relation avec le directeur de thèse - nous disons, en Belgique, le promoteur - est évidemment une question essentielle. Attention aux relations "Maître (il sait) - Esclave (je fais)" (Mon promoteur me disait : "Je ne vous comprends pas mais je vous suis").

En Belgique, nous mettons systématiquement en place un comité d'encadrement, d'accompagnement composé de deux ou trois autres personnes. Ce comité permet plusieurs regards sur le travail (il y a plusieurs vérités ...). Il garantit que la recherche avance. Une discussion a lieu avant toute décision essentielle. C'est lui qui autorisera la "défense", terme que nous utilisons pour votre soutenance.

V - LES PIEGES

Il faudrait évoquer le surmoi, les chercheurs totalement inhibés par la peur de ne pas finir ... ou par celle de finir. On est en état de thèse permanent. Un truc : partir des choses les plus simples, constamment revenir à ses bases ; le reste en découlera ...

Il y a aussi le piège des excroissances. On ne peut tout dire ni tout faire. Il faut avoir le courage de couper, de mettre en note.

Il ne faut pas, enfin, avoir l'obsession de la mise à jour. On se fixe une limite qu'il faut clairement indiquer.

VI - DÉONTOLOGIE. ETHIQUE DE LA RECHERCHE

Une très grande honnêteté intellectuelle est de rigueur. Il ne faut jamais aller au-delà de son matériau. Il faut dire les nœuds, les impasses, les incertitudes que l'on n'a pu dépasser. Il faut citer toutes ses sources et ne jamais transiger sur ce point.